

## **Encours des créances de la France sur les États étrangers au 31 décembre 2008**

Ce tableau recense l'encours des créances détenues par la France sur les autres pays arrêté au 31 décembre 2008.

Il s'agit des encours des créances détenues soit par l'État directement, soit par l'Agence Française de Développement, soit par Coface et Natixis pour le compte de l'État.

Sont incluses dans les encours présentés toutes les créances dont le débiteur<sup>1</sup> est un débiteur souverain ou appartient au secteur public d'un État étranger. Il s'agit donc d'un encours plus large que celui qui est détenu sur le secteur souverain (État et débiteurs garantis par lui). Les encours sont globalisés au niveau de chaque pays.

Ce tableau distingue par ailleurs les créances qui relèvent de l'Aide publique au développement de celles de nature commerciale. Bien entendu l'effort d'Aide publique au développement de la France ne peut pas se mesurer à ces encours de créances, en particulier parce que les pays les plus pauvres reçoivent de nombreux apports financiers sous forme de dons.

Au 30 juin 2008, la France avait annulé environ 14,4 milliards d'euros de dettes dues par les pays éligibles à l'initiative pays pauvres très endettés (PPTe), dont 6,5 milliards d'euros dans le cadre du Club de Paris et 7,9 milliards d'euros dans un cadre bilatéral. L'encours des créances de la France envers ces pays a donc nettement diminué.

A l'inverse, les encours de créances envers certains pays ont été réduits à l'occasion du remboursement anticipé de leurs dettes par ces pays. Cela a notamment été le cas de la Russie, de l'Algérie, du Gabon ou de la Jordanie.

Enfin, les encours significatifs sur les pays tels que la Chine, l'Égypte, l'Indonésie, le Maroc ou le Pakistan correspondent principalement à des financements de projets faisant intervenir des entreprises françaises dans ces pays émergents. Ainsi, les cinq pays mentionnés ci-dessus représentent 33% du total des encours de créances de la France envers des États étrangers.

Au total, l'encours de créances de la France sur les États étrangers s'élève à environ 24,2 milliards d'euros.

Pour plus d'information, voir la rubrique [La France et la dette des pays en développement](#).

---

<sup>1</sup> Par débiteur il convient d'entendre le contractant initial (emprunteur ou acheteur) ou le garant.

Encours de créances de la France sur les États  
étrangers au 31/12/2008

(en Millions d'euros)

	Créances d'APD	Créances commerciales	Total
AFRIQUE DU SUD	63,98	0,00	63,98
ALGERIE	602,77	1,37	604,14
ANGOLA	5,42	0,00	5,42
ANTIGUE ET BARBUDE	0,00	17,95	17,95
ARABIE SAOUDITE	0,00	6,23	6,23
ARGENTINE	0,00	166,32	166,32
ARMENIE	3,44	0,00	3,44
AZERBAIDJAN	29,65	0,00	29,65
BANGLADESH	48,35	11,51	59,86
BENIN	24,11	0,00	24,11
BIRMANIE	13,09	74,95	88,04
BOLIVIE	7,56	0,00	7,56
BOSNIE	0,00	165,37	165,37
BOTSWANA	0,72	0,00	0,72
BRESIL	22,75	0,00	22,75
BURKINA-FASO	73,21	0,20	73,42
BURUNDI	72,42	0,00	72,42
CAMBODGE	17,42	7,03	24,45
CAMEROUN	835,82	10,00	845,82
CAP-VERT	5,66	0,00	5,66
CENTRAFRIQUE	0,00	10,00	10,00
CHILI	57,95	0,00	57,95
CHINE	974,30	30,21	1004,51
COLOMBIE	10,88	0,00	10,88
COMORES	2,04	5,09	7,13
CONGO	222,01	659,02	881,03
CONGO (RDC)	167,33	831,85	999,17
COREE DU NORD	0,00	134,12	134,12
COREE DU SUD	4,60	0,00	4,60
COSTA RICA	1,22	0,25	1,47
COTE D'IVOIRE	1762,76	1071,40	2834,17
CROATIE	0,00	9,65	9,65
CUBA	0,00	515,49	515,49
DJIBOUTI	12,09	4,04	16,13
EGYPTE	602,12	2171,71	2773,83
EQUATEUR	53,09	58,51	111,60
ETHIOPIE	0,00	0,49	0,49
FIDJI	1,11	0,00	1,11
GABON	82,57	43,78	126,35

GAMBIE	1,47	0,05	1,52
GHANA	113,53	0,11	113,64
GRENADE	3,48	0,00	3,48
GUINEE	184,34	66,48	250,83
GUINEE BISSAU	0,00	5,46	5,46
GUINEE EQUATORIALE	0,00	0,58	0,58
HAITI	49,72	4,28	54,00
HONDURAS	9,06	0,00	9,06
ILE DOMINIQUE	6,15	0,00	6,15
ILES COOK	0,90	2,88	3,79
ILES SAMOA OCCIDENTALES	0,08	0,00	0,08
INDE	384,71	0,00	384,71
INDONESIE	1128,32	483,47	1611,79
IRAK	0,00	1302,14	1302,14
IRAN	0,00	0,83	0,83
JAMAIQUE	2,54	0,32	2,86
JORDANIE	63,70	0,00	63,70
KENYA	186,89	64,43	251,32
KIRGHIZIE	4,44	0,00	4,44
LESOTHO	14,91	0,00	14,91
LIBAN	243,78	350,00	593,78
LIBERIA	16,64	141,21	157,85
MADAGASCAR	30,74	0,00	30,74
MALAISIE	25,57	0,00	25,57
MALAWI	11,01	0,00	11,01
MALDIVES	3,61	0,00	3,61
MALI	31,30	10,51	41,81
MAROC	1224,43	0,51	1224,93
MAURICE	74,88	0,00	74,88
MAURITANIE	47,04	22,95	70,00
MEXIQUE	144,45	0,40	144,85
MOZAMBIQUE	70,63	17,44	88,07
NAMIBIE	5,17	0,00	5,17
NEPAL	25,78	0,00	25,78
NICARAGUA	0,54	0,04	0,58
NIGER	0,00	1,95	1,95
NIGERIA	0,00	0,00	0,00
OUGANDA	4,09	0,00	4,09
OUZBEKISTAN	7,33	0,00	7,33
PAKISTAN	584,28	872,36	1456,64
PANAMA	1,80	0,00	1,80
PAPOUASIE	0,00	0,00	0,00
PARAGUAY	4,63	0,00	4,63
PEROU	55,26	422,99	478,25

PHILIPPINES	114,85	0,00	114,85
POLOGNE	0,00	0,00	0,00
REPUBLIQUE DOMINICAINE	25,62	6,09	31,71
RWANDA	3,57	0,00	3,57
SAINT KITTS & NEVIS	0,12	0,50	0,61
SAINT VINCENT	8,18	0,00	8,18
SAINTE LUCIE	15,11	0,00	15,11
SALVADOR	0,11	0,00	0,11
SAO TOME & PRINCIPE	0,00	0,00	0,00
SENEGAL	51,39	129,45	180,84
SERBIE et MONTENEGRO*	8,09	247,97	256,06
SEYCHELLES	24,56	2,45	27,00
SOMALIE	1,08	65,57	66,64
SOUDAN	9,45	353,68	363,13
SRI LANKA	84,77	0,00	84,77
SURINAM	2,39	0,00	2,39
SYRIE	16,05	0,01	16,06
TANZANIE	5,34	0,00	5,34
TCHAD	5,26	26,18	31,44
THAILANDE	91,08	0,00	91,08
TOGO	0,61	96,79	97,40
TONGA	0,06	0,00	0,06
TUNISIE	924,20	0,00	924,20
TURQUIE	391,08	0,00	391,08
UKRAINE	0,00	9,95	9,95
URUGUAY	13,96	0,00	13,96
VANUATU	3,31	0,00	3,31
VENEZUELA	0,00	0,00	0,00
VIETNAM	616,86	90,55	707,41
YEMEN	57,84	4,43	62,27
ZIMBABWE	119,72	84,62	204,34
Autres pays	121,76	12,08	133,84
<b>Total</b>	<b>13264,07</b>	<b>10908,23</b>	<b>24172,30</b>

\* Les créances de la République de Serbie d'une part et du Monténégro d'autre part sont indiquées de façon agrégée en attendant l'issue du processus de partage de dettes entre les deux pays consécutif à la scission de la Communauté d'États de Serbie et Monténégro.

#### Avertissement :

Ces informations sont fournies à titre purement indicatif par le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi. Les données sont régulièrement actualisées par les services de la Direction générale du Trésor et de la politique économique. Toutefois, la Direction générale du Trésor et de la politique économique ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation des informations disponibles sur ce site

En particulier, certains de ces encours n'ont pas fait l'objet d'une réconciliation avec les pays débiteurs.

En outre, ces encours ne mentionnent pas les intérêts de retard dus à la France par les pays en situation de défaut partiel ou total de paiement. L'absence de publication des encours d'intérêts de retard ne remet pas en cause leur existence légale et n'a aucune conséquence sur leur exigibilité.

Enfin, certains montants officiellement annulés par la France peuvent encore apparaître dans ce tableau pour des raisons techniques (délais de signature des lettres de mise en œuvre, mécanisme des Contrats de désendettement et de développement - C2D - selon lequel la dette est annulée au fur et à mesure de la tombée des échéances).